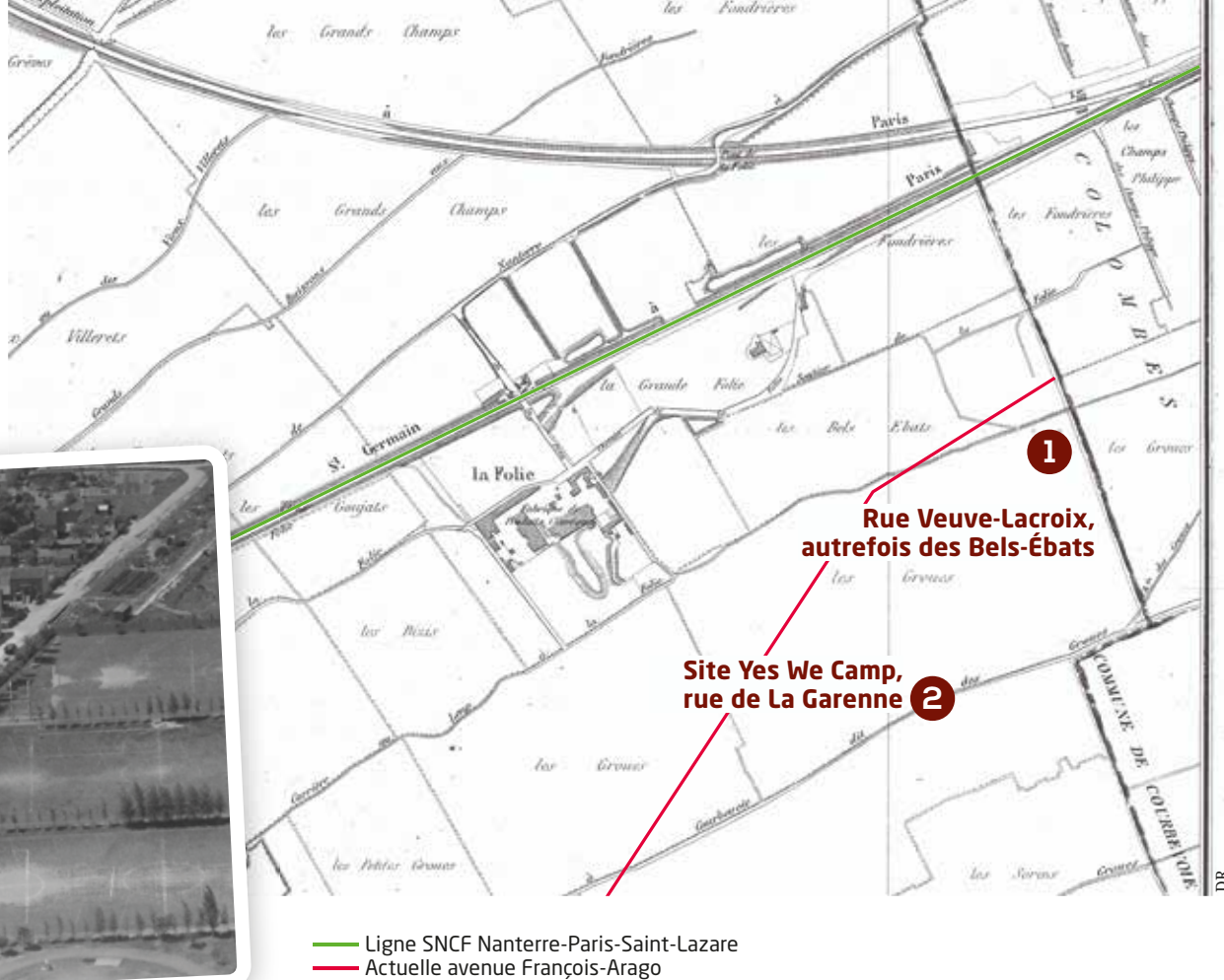


HISTOIRE

Extrait d'un plan de 1854
de l'Atlas communal de la Seine.

Cliché de l'IGN de 1957. À gauche : le stade-complexe sportif Marcel-Payen (appartenant à la ville de La Garenne-Colombes, mais situé à Nanterre, rue Veuve-Lacroix et avenue François-Arago) et, en face, les stades de l'Asco (Association sportive cheminots ouest) qui sont les actuelles installations sportives Nelson-Mandela (avenue François-Arago). Entre les deux, le quartier d'habitation des Bels-Ébats.



Quand les habitants de la rue des Bels-Ébats voulurent quitter Nanterre !

Dans le secteur des Groues, en pleine mutation aujourd'hui, plusieurs îlots d'habitation existaient au début du XX^e siècle. Le quartier s'appelait alors La Folie, et l'une des rues, très vivante, portait ce joli nom de Bels-Ébats, non loin de La Carrière aux Loups. On y dénombrait des dizaines de maisons et près de 700 habitants. De 1927 à 1935, dans la presse nationale et dans une publication municipale, on trouve l'écho d'une mobilisation active de ses habitants qui revendiquaient une sécession de Nanterre !

● Par Michel Mathys (*) de la Société d'histoire de Nanterre

Le Paris-Soir, porte-voix des habitants

Avant de faire leur demande de séparation de Nanterre, en 1933, les habitants du quartier de La Folie relaient leurs revendications dans la presse. Un article de *Paris-Soir*, daté du 30 décembre 1927, revenait plus particulièrement sur l'atmosphère de la rue des Bels-Ébats : « Vous avez déjà remarqué cela ? Dans chaque commune, il y a toujours un quartier toujours plus délaissé que les autres. Il existe un quartier non reconnu en quelque sorte par la commune. Le quartier de La Folie à Nanterre offre un aspect désolé. Strié par des kilomètres de rails, coupé par des ponts inesthétiques en ciment, défoncé par d'anciennes carrières, avec des terrains vagues, des terrains en friche, des cabanes en bois de-ci, de-là, il rappelle les paysages de la zone. Pourtant, en le parcourant, vous y découvrirez de coquettes villas, des cafés comme partout et au bout d'une heure d'acclimatation, on ne redoute plus de mauvaises rencontres. Le quartier de La Folie souffre d'être trop éloigné du centre de la commune. Ses rues – on devrait dire ses chemins – ne donnent pas l'impression d'être soigneusement entretenues. La rue des Bels-Ébats, baptisée ainsi par un doux ironiste, est, à cet égard, une des plus mal partagées. On lui a tellement mesuré la place tout au long de son parcours, des carrières à la rue Veuve-Lacroix, qu'elle n'est en réalité qu'un chemin misérable. À la mairie, on explique que la situation est due à la force des choses. « La rue des Bels-Ébats se trouve malencontreusement située sur la ligne de la future avenue de Paris à Saint-Germain. Son tracé subira peut-être des modifications, quand la magnifique voie sera percée. Enfin, il faut attendre la fin des travaux du chemin de fer qui a déjà bouleversé le quartier avec les voies de raccordement des lignes de Saint-Germain et de Versailles. En résumé, il est préférable de se montrer économe tant que le sort de la rue n'est pas définitivement fixé. Quant à l'éclairage,

nous y songeons : 50 becs de gaz viennent d'être acquis par la commune et nous les placerons dans les endroits où la lumière fait le plus défaut. » Reste à savoir ce que vont en penser les riverains de la rue des Bels-Ébats. Ils estimeront, sans doute, que le futur ne doit pas engager le présent d'une façon aussi préjudiciable pour eux et ils réclameront une meilleure sollicitude. »

L'équipe municipale s'engage

En 1933, les habitants, toujours revendicatifs, demandent leur rattachement à la ville de La Garenne-Colombes. Le compte rendu de mandat de M. Croy, maire de Nanterre de 1929 à 1935, rapporte précisément la procédure alors engagée : « Le 13 décembre 1933, le préfet de la Seine nous saisissait d'une pétition formée par les habitants du quartier des Bels-Ébats, sollicitant le rattachement de ce quartier à la commune de La Garenne-Colombes. La superficie en était de 50 hectares et sa population de 700 habitants environ. En même temps, M. le préfet prenait un arrêté créant une commission syndicale qui devait être composée de trois membres élus par les électeurs du quartier. Cette pétition avait pour effet de mettre en application la procédure prévue par la loi du 5 avril 1884 qui détermine les conditions dans lesquelles peuvent être autorisées les modifications de territoire. Réunie à la mairie dès le 21 février 1934, la commission syndicale émit un avis favorable au projet. Il fut alors procédé à une enquête par un délégué de M. le préfet, lequel émit un avis dans le même sens. Poursuivant son étude, l'administration municipale fut amenée à demander au conseil de s'opposer à la demande qui avait été faite, après toutefois qu'une visite sur place eut lieu le 6 mai 1934. La ville de Nanterre a pris cette responsabilité car elle soutient qu'aussi bien que la ville de La Garenne-Colombes, elle pourra procéder aux travaux jugés indispensables au développement d'une portion du territoire qu'elle

entend conserver. D'autre part, nous estimons que la population tout entière ne s'étant pas prononcée, il était de notre devoir de conserver intact le patrimoine communal et d'engager le conseil municipal dans une promesse d'aménagement dont la première étape doit comporter : l'installation de l'eau, du gaz et de l'électricité – l'établissement de plans d'alignement et de nivellement des voies habitées et de celle à créer –, le débouché de la rue d'Arras – l'établissement d'une canalisation d'assainissement et la mise en viabilité de la rue Edouard-Colonne (anciennement rue des Bels-Ébats). Nous avons tout lieu de penser que les travaux engagés seront achevés avant le 1^{er} juillet 1935 et qu'il nous sera ainsi donné de réaliser, dans un très court délai, les promesses faites aux délégués, régulièrement mandatés par les habitants, auxquels nous confirmons aujourd'hui notre intention de faire établir de nouveaux projets dont l'étude sera faite en commun avec les membres élus de leur commission syndicale. Tous comprendront que nous n'avons pas de gaieté de cœur accepté qu'une partie de notre territoire se rattache à une commune voisine et que nous fassions les efforts nécessaires pour justifier le maintien dans notre famille communale de tous les habitants de notre ville. »

Les Bels-Ébats est un ancien lieu-dit de Nanterre. Avant 1910, le chemin des Bels-Ébats commençait au chemin des Bizis, à l'emplacement actuel de l'église Saint-Paul, et allait jusqu'à la limite de La Garenne-Colombes. Il devint rue des Bels-Ébats en 1910, puis rue Édouard-Colonne en 1934. La partie au-delà de l'avenue François-Arago prendra le nom de rue Veuve-Lacroix en 1965.

(*) Michel Mathys est l'auteur de l'ouvrage *Le quartier de La Folie à Nanterre du XVII^e siècle à nos jours* édité par la Société d'histoire en décembre 2019 et disponible à la librairie *El Ghorba mon amour* (boulevard des Provinces-Françaises) ou à l'office de tourisme (rue du Marché).